

L'Union nationale pour la promotion de la location de vacances (UNPLV), qui réunit les acteurs de la location meublée touristique en France (Abritel, Airbnb, LeBonCoin, Se Loger Vacances, CléVacances, Interhome, Poplidays...), et O2 Care Services, le leader français des services à la personne parmi lesquels le nettoyage à domicile, qui bénéficie de la certification NF Services, ont noué un partenariat visant à établir un protocole de nettoyage et de désinfection à l'attention des propriétaires de meublés de tourisme, dans le contexte de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Les membres de l'UNPLV demanderont à leurs utilisateurs de s'engager à respecter ce protocole de nettoyage et de désinfection. Ils les enjoindront également à rappeler à leurs clients vacanciers de passage les gestes barrières définis par le Gouvernement et Santé Publique France.

Les études disponibles indiquent que le virus du Covid-19 peut rester viable et infectieux pendant plusieurs heures et jusqu'à plusieurs jours selon les surfaces (72 heures sur le plastique, 48 heures sur l'acier inoxydable, 24 heures sur du carton).

Si l'hébergement a été occupé au cours des 5 derniers jours précédant l'arrivée des nouveaux locataires, le respect scrupuleux des gestes de nettoyage et de désinfection recommandés par l'entreprise certifiée O2 Care Services, est indispensable pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire dues aux vacanciers.

Par ailleurs, en plus de l'application des règles adéquates décrite dans ce protocole, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande aux hébergeurs d'espacer le départ des derniers occupants et l'arrivée des nouveaux vacanciers de six heures.

Il est aussi vivement recommandé aux propriétaires hébergeurs d'attirer l'attention des vacanciers et de mettre à leur disposition les affiches de Santé Publique France relatives aux gestes barrières, au comportement à adopter en cas de détection éventuelle des symptômes du Covid-19, qui figurent en annexe du protocole, ainsi que les numéros des cabinets médicaux et pharmacies à proximité de l'hébergement.

Les plateformes de la location de vacances qui sont membres de l'UNPLV pourront promouvoir les gestes et recommandations suivants auprès de leurs utilisateurs propriétaires et hébergeurs et leur demander de s'engager à les suivre¹.

¹ Certains membres de l'UNPLV ont élaboré leur propre protocole et communiquent déjà auprès de leurs utilisateurs sur les gestes indispensables à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19

1. Protocole de nettoyage et de désinfection à l'attention des hébergeurs

• Méthodologie d'entretien :

- Organiser l'entretien du domicile pour ne pas revenir dans une pièce déjà nettoyée et désinfectée,
- Commencer le nettoyage par la zone la plus propre et finir par la zone la plus sale,
- Laver du haut vers le bas (ex: du 1^{er} étage vers le RDC, du plafond vers le sol), du fond de la pièce vers la sortie,
- Veiller à effectuer les gestes de nettoyage et de désinfection en dehors de la présence d'enfants ou de personnes fragiles.

• A l'intérieur du logement

- Laisser vos chaussures à l'extérieur du domicile ou utiliser des sur-chaussures à usage unique,
- Commencer par retirer les draps et les textiles, s'ils sont contaminés, des charges virales en suspension pourraient sinon contaminer ce qui vient d'être nettoyé.
- Aérer les pièces 15 à 30mn minimum (si possible laisser les fenêtres ouvertes pendant la durée de l'entretien),
- Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture.
- Avant de désinfecter le domicile procéder au nettoyage des surfaces à l'aide d'un produit nettoyant (eau + savon par exemple),
- Respecter les étapes suivantes si le nettoyage et la désinfection des surfaces sont réalisés avec deux produits différents (détergent puis désinfectant) :
 1. Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent,
 2. Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage,
 3. Séchage des surfaces,
 4. Désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.
(une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre ; des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C).
- Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- Eviter l'utilisation de l'aspirateur, sauf s'il est muni d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes (filtre HEPA), privilégier l'utilisation d'un bandeau à usage unique imprégné d'un détergent (eau + savon par exemple).
- Désinfecter les sols en utilisant un virucide respectant la norme de virucidie EN 14476, ou l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide).
- Désinfecter les surfaces de contact avec la javel diluée en accordant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier, les objets qui font l'objet de contacts réguliers comme les plans de travail, tables, chaises, interrupteurs, poignées, WC, télécommandes, boutons d'électroménagers, sonnette, digicode, rampes d'escaliers...
- Nettoyer la vaisselle et les couverts au lave-vaisselle (ou nettoyer avec de l'eau et du produit vaisselle).
- Laver les draps et le linge de maison en machine à 60°.
Pour la désinfection des surfaces textiles non lavables en machine (ex : matelas, housses, oreillers), enlever le linge de lit et garantir un temps d'aération de plusieurs

heures avant de mettre le linge propre et/ou utiliser des housses de protection à usage unique (pour chaque locataire) et/ou privilégier l'utilisation de housses de matelas imperméable, couette et oreiller lavables à l'éponge.

Dans le cas où le domicile ne serait pas équipé d'une machine à laver, isoler le linge dans un sac à part afin de le transporter.

- **A l'extérieur du logement**

Dépoussiérer et nettoyer les surfaces extérieures à l'aide d'un produit nettoyant (eau + savon par exemple) avant de les désinfecter.

- Désinfecter la terrasse (ex : carrelage) en utilisant un virucide, tel que la javel diluée dans l'eau (attention, l'utilisation de la javel peut blanchir le bois).
- Désinfecter les surfaces de contact avec la javel diluée, le mobilier de jardin, transats, accoudoirs, poignées de vélo, rambardes, garde-fou...

- **Produits et équipements individuels de protection (EPI) à utiliser :**

- Un masque :
à usage unique ou lavable en machine (après chaque utilisation) afin d'éviter toute contamination lors de l'entretien du domicile.
- Des gants :
Privilégier l'utilisation de gants à usage unique. Les jeter en fin d'entretien du domicile. Dans le cas de gants réutilisables, bien les désinfecter à l'eau de javel avant et après avoir procédé à l'entretien du domicile.

Veiller à bien se laver les mains avant et après utilisation des gants.

S'il n'est pas fait usage de gants à usage unique, veiller à bien se laver les mains avant, pendant et après le nettoyage.

Laver les vêtements que vous avez portés au moment du nettoyage et de la désinfection à 60°C en machine, ainsi que le masque s'il n'est pas à usage unique.

- Un produit nettoyant :
Utiliser un produit nettoyant multi-surface habituel du commerce.
Une alternative écologique et efficace consiste en un mélange d'eau et de savon ou de produit vaisselle.
- Un produit virucide :
Vérifier la composition à l'arrière du produit, l'eau à laquelle il est mélangé ne doit pas être chaude pour ne pas annuler ses propriétés virucides.
Noter qu'il existe des produits à la fois détergents et désinfectants mais beaucoup de produits détergents ne sont pas désinfectants.
Noter que le mélange d'eau et d'extrait de javel avec des produits acides entraîne un dégagement de chlore qui peut provoquer une forte irritation. Il en va de même pour les mélanges à base d'ammoniaque qui dégagent de la chloramine. Il est donc recommandé que la personne réalisant la désinfection évite tout contact avec le produit en portant des vêtements et des gants de protection.
- Un matériel adéquat :
Utiliser des chiffons, serpillères, éponges à usage unique ou passant en machine.
Veiller à suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.)

- **Courses et ravitaillement**

- Déposer les sacs au sol, éliminer tous les emballages possibles,
- Se laver les mains,
- Ranger les courses,
- Se laver les mains à nouveau.

- **Gestion des déchets**

- Prévoir un sac poubelle dédié aux déchets à risques (masques, gants, mouchoirs jetables, bandeaux de nettoyage, etc.). Doubler ce sac poubelle, puis attendre 24h avant de le jeter dans la filière des ordures ménagères.

Pour toute question complémentaire relative au protocole, contacter Estelle CHEVROLLIER, **Référente COVID** et RRH, en charge de la santé et de la prévention des risques de la société O₂ Care Services ou Oscar RIVIERE :

Par téléphone au **02 43 72 02 02**

Par mail : estelle.chevrollier@o2.fr , oscar.riviere@o2.fr

Pour plus d'information consultez le lien <http://services.o2.fr/gestes-barrieres/>

2. Gestes barrières que les hébergeurs doivent porter à l'attention des vacanciers

Les plateformes de location recommandent à leurs utilisateurs propriétaires d'attirer l'attention de leurs clients vacanciers sur les gestes barrières définis par le Gouvernement et Santé Publique France en laissant à leur disposition et en affichant en évidence à un endroit fréquenté de l'hébergement les communications et visuels élaborés par les autorités françaises de santé. Ces communications et visuels figurent en annexe du présent protocole.

- En arrivant au domicile et autant que possible : Accueil des vacanciers
Rappeler aux locataires, par écrit et à l'oral, lors de leur arrivée, les règles visant à contenir la propagation du Covid
Mise à disposition des locataires des affiches de prévention
Appelez les locataires à utiliser et activer l'application « Tousanticovid »
Appelez les locataires à utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition
Désinfecter les clés du logement avec un produit virucide avant remise aux locataires
Ne pas procéder à la visite du logement
Toujours porter le masque lors des échanges avec les locataires
Lors du séjour, privilégier les contacts par téléphone ou messageries numériques en cas de nécessité
Désinfecter les clés du logement avec un produit virucide lors du départ des locataires

- Utilisation des parties communes ou équipements mis à disposition pour les vacanciers (piscines, équipement sportifs, matériels sportifs).
Rappeler l'obligation de suivi des gestes barrières lors de l'utilisation des équipements et des parties communes : (limitation des interactions, port du masque, désinfection des équipements après utilisation)

- Utilisation des linges de maison par les vacanciers
Demander aux vacanciers, si possible, d'apporter leur propre linge de maison.
Ou demander aux vacanciers en fin de séjour de mettre le linge mis à disposition et utilisé dans des sacs afin de les porter au nettoyage.
En cas d'utilisation d'équipement à usage unique, dépôt de ceux-ci dans la filière de gestion des ordures ménagères.

- Informer les locataires des règles de vie limitant la propagation du coronavirus
Demander aux locataires d'aérer le logement lors de leur présence en laissant les fenêtres et portes ouvertes.
Déposer les affaires utilisées en extérieur (manteau, écharpe, sac à main) dans un endroit où le risque infectieux lié à la Covid-19 est limité".
Rappeler aux vacanciers l'interdiction des rassemblements, même privés de plus de 6 personnes et l'interdiction des fêtes clandestines.

- Courses et ravitaillement (livraison de repas ou courses à domicile)

Déposer les sacs au sol, éliminer tous les emballages possibles,
Se laver les mains,

Ranger les courses,
Se laver les mains à nouveau.

- Gestion des déchets

Prévoir un sac poubelle dédié aux déchets à risques (masques, gants, mouchoirs jetables, bandeaux de nettoyage, etc.). Doubler ce sac poubelle, puis attendre 24h avant de le jeter dans la filière des ordures ménagères.

Demander aux locataires de procéder au dépôt de leurs poubelles dans la filière des ordures ménagères

ANNEXE 1 : Les gestes barrières contre le Covid-19

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/information-coronavirus-protégeons-nous-les-uns-les-autres-affiche-a3>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- 

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- 

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 

Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- 

Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- 

Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- 

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- 

Éviter de se toucher le visage
- 

Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures
- 

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- 

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

0800 130 000
(appel gratuit)

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

CW4503M-00342001 - 17 Février 2021

ANNEXE 2 : Coronavirus, quel comportement adopter ?

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/test-positif-ou-test-negatif-que-faire>

Test positif ou test négatif, que faire ?



Mon test Covid est positif : que dois-je faire ?

Je m'isole

Je rentre chez moi. Si je ne peux pas m'isoler, l'Assurance maladie peut me proposer des solutions.



Si j'ai des signes de la maladie

(fièvre, mal de tête, toux par exemple)
je dois rester isolé 10 jours à partir
des premiers signes de la maladie.



Si je n'ai pas de signe de la maladie


je dois rester isolé 10 jours après avoir fait
le test.




Après 10 jours d'isolement, si j'ai encore de la fièvre (38°C ou +)

je reste isolé jusqu'à l'arrêt de la fièvre
+ 2 jours.

Les tests
Covid

Test antigénique : résultat en 15 min 

Test PCR : plus fiable, résultat après 1 jour ou plus 

ANNEXE 3 : Coronavirus, comment se protéger ?

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/coronavirus-comment-se-proteger-flyer-a4-francais>

Coronavirus • Pour vous protéger

Comment vous protéger et protéger votre entourage ?

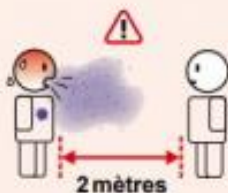


Pour arrêter ce virus,
respectez bien les **gestes barrières** :



Lavez-vous les mains très souvent
avec eau + savon ou gel désinfectant.

Certaines villes proposent des points
d'eau.



Restez si possible à plus de 2 mètres
des autres personnes.



Évitez les regroupements.



Portez un masque. Il permet de
se protéger et de protéger les
autres quand on est trop près.

ANNEXE 4 : Coronavirus, comment utiliser son masque ?

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/bien-utiliser-son-masque-affiche-a4>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

-  Bien se laver les mains
-  Mettre les élastiques derrière les oreilles
OU
 Nouer les lacets derrière la tête et le cou
-  Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque

-  Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
-  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter
OU
 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
-  Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

14-03-16-021-2020 - 30 avr 2020

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

A propos de l'UNPLV :

L'UNPLV, l'Union Nationale pour la Promotion de la Location de Vacances, rassemble les principaux acteurs de la location de vacances : Abritel, Airbnb, CléVacances, SeLoger Vacances, Amivac, Vacances.com, Leboncoin, Tripadvisor, Interhome, le Syndicat des Professionnels de la Location Meublée, Popliday et Homeliday. L'UNPLV promeut un dialogue constant avec les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs dans le but d'alimenter la réflexion sur un secteur en plein développement, et de favoriser un cadre réglementaire équilibré, clair et applicable par tous. <http://www.unplv.fr/>

A propos d'O₂ Care Services :

O₂ care services est spécialiste et leader des services à la personne depuis plus de 20 ans. Il représente un de 320 agences prestataires certifiées NF Services par l'AFNOR, intervenant auprès des particuliers dans le cadre de prestations de Ménage-Repassage, Garde d'enfants, Accompagnement des séniors, Jardinage, Bricolage et Soutien scolaire. <https://www.o2.fr/>